



Année 4 n° 12  
Septembre 2017

# Messages

## Informations

## Echanges

## Liaisons

### EDITO

Bonjour à tous,

Les jours de chaleur que nous avons subis ont asséché nos terres et les nappes phréatiques n'étant pas suffisamment reconstituées, le département est en alerte sécheresse. Soyons donc vigilants et préservons notre eau.

La météo a toutefois épargné notre fête de la batteuse qui fut, une fois de plus, une réussite. Merci à tous ceux qui s'impliquent dans cette manifestation. Les enfants vont reprendre le chemin de l'école et nous avons maintenant le rythme de 4 jours et demi pour les activités scolaires. Ils pourront donc continuer à profiter des TAP'S les mardis et vendredis. En raison du départ de Sylvie, les tâches ont été réparties entre Agathe, Isabelle et Valérie. Merci pour leur implication.

Nous avons déposé le permis de construire pour la rénovation de l'ancienne école pour laquelle nous attendons encore quelques subventions. C'est un beau projet pour notre commune, qui devra être suivi de près.

Nous nous efforçons d'améliorer nos voiries par le goudronnage, la réfection de fossés et le fleurissement de certains espaces.

Je vous souhaite à tous une belle rentrée.

Christian Rebelle

### ILS PARTICIPENT A L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Suite à notre rattachement à la communauté GRAND LAC, il n'est plus possible d'utiliser les services techniques comme auparavant. En conséquence, la commune fait appel à des prestataires extérieurs indépendants pour les différents travaux :

- Entretien espaces verts, pelouse, fleurissement : Entreprise PORCHERON à Epersy.
- Fauchage des bords de routes et voies communales : Entreprise RENAUD à Epersy.
- Entretien et travaux électriques : Entreprise PORCHERON à Albens, Entreprise GRANCHER à Saint Félix.
- Entretien et travaux bâtiments : Entreprises ARMENJON au Chatelard, Romain REY et Roland REY à Saint Ours
- Entretien et travaux plomberie : Entreprise SANITAIX à Saint-Offenge.
- Entretien des voiries : Entreprise Roland REY à Saint-Ours.

Merci à eux pour leur efficacité.



*L'installation de la cabane à livre annoncée dans le MIEL de mai a pris un peu de retard ... mais une chose est sûre maintenant : elle sera placée dans le courant de cet automne au cheflieu sous l'escalier de la salle des fêtes.*

### INFOS PRATIQUES MAIRIE

**342 route de Bassa  
73410 Saint-Ours**

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

mail : [mairie@saintours-savoie.fr](mailto:mairie@saintours-savoie.fr)

Web: [saintours-savoie.fr](http://saintours-savoie.fr)

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h15

Permanence du Maire

et des adjoints :

Mardi de 18h30 à 20h



## L' OAP AU CŒUR DU PLUi

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Le PLUi de l'Albanais Sa-

voyard dans lequel est intégrée la commune de St Ours a été prescrit par le conseil communautaire de la CCCA le 20 novembre 2016.

Depuis des étapes importantes ont été franchies :

### L'état des lieux

Réalisation d'un diagnostic multithématique qui a permis de faire ressortir de nombreux enjeux en matière de réponse à donner aux besoins en logements, de préservation des espaces de production agricole, de protection des paysages et des milieux naturels...

### Le projet de territoire

L'établissement d'un projet de territoire a constitué une étape clef. La démarche a permis de mettre autour de la table l'ensemble des élus du territoire et les différents partenaires du PLUi. Ce projet a évalué différents scénarios de développement, en fonction des capacités du territoire à les recevoir et des impacts potentiels sur l'environnement et le cadre de vie. Ce projet est formalisé dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Ainsi les orientations validées par le conseil communautaire et les conseils municipaux prévoient à l'échelle du territoire albanais :

- une production en logements nécessaire à un niveau d'environ 85 à 100 logements par an.
- une densification nécessaire des formes urbaines pour limiter l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels, l'habitat collectif et l'habitat intermédiaire constituant une réponse aux besoins des ménages en complément de l'habitat individuel existant.
- la reconnaissance du territoire agricole comme un espace de production à préserver vis à vis du développement

Cette maîtrise recherchée du développement conduit à un resserrement des espaces constructibles autour des bourgs et à une diminution des surfaces consommatrices d'espace. Il est nécessaire à l'échelle de l'ensemble du territoire d'identifier environ 60 ha constructibles répartis entre toutes les communes.

### La traduction technique du projet de territoire

Les grandes orientations du PADD sont traduites dans différents documents réglementaires qui vont s'imposer aux autorisations d'urbanisme une fois le PLUi approuvé. Plusieurs zones sont prévues :

Des zones U (urbaines) : les secteurs disposant des équipements suffisants pour permettre le développement. Elles pourront présenter des vocations dominantes d'habitat, ou d'activité, ou d'équipements...

Les zones AU (à urbaniser) : les secteurs de développement qui seront encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces OAP vont définir l'organisation urbaine des sites

Dans ces zones U et AU des secteurs sont identifiés pour renforcer la production de logements sociaux : un minimum de 20 ou de 25 % de logements sociaux sera exigé selon le site.

Les zones N ou naturelles permettant la protection des milieux naturels ou des paysages, elles intègrent les corridors de fonctionnalités écologiques.

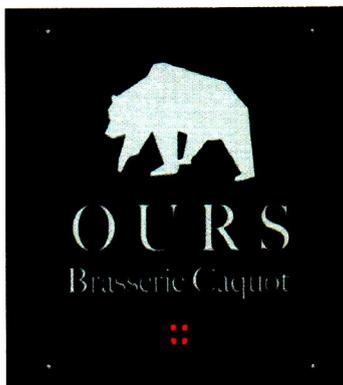
Le PLUi met donc en place des protections spécifiques sur les boisements au titre des espaces boisés classés (notamment sur le coteau et le plateau) ou au titre des éléments remarquables du paysage lorsque ces espaces arborés s'inscrivent dans l'espace urbain (coulées vertes le long des cours d'eau par exemple).

Tous les secteurs à enjeux de développement de taille significative ouverts à l'urbanisation font l'objet d'OAP qui définissent :

- les principes de voies à aménager y compris les parcours en modes doux (cyclistes et piétons) rendus obligatoires, - les implantation des constructions,
- les espaces verts à intégrer dans l'opération de construction,
- les cônes de vue à maintenir sur le grand paysage,
- les densités et les formes urbaines attendues -
- la programmation de logements.

Ces principes devront être mis en œuvre par les aménageurs dans un rapport de compatibilité.

## La Brasserie Caquot, trois bières, une seule signature, celle de deux frères passionnés



Antoine et Baptiste CAQUOT, deux frères trentenaires natifs de Saint-Ours ont concrétisé leur projet : produire de la bière.

Antoine est issu du domaine de la biologie végétale. Ses expériences professionnelles l'ont amené aux procédés de fermentation brassicole, et c'est ainsi tout naturellement qu'il s'est découvert une passion pour la fabrication de la bière. Baptiste est lui issu du monde informatique et met ses connaissances en œuvre dans le domaine du développement économique et commercial (site web, réseaux sociaux...). Leur complémentarité leur a rapidement permis de développer leur atelier de production de bière avec en particulier le financement des équipements et le lancement de leur activité qui ont pu se réaliser grâce à de nombreux dons via le site de financement participatif Ulule.fr.

Leur fierté : élaborer une bière de qualité, artisanale et locale.

Trois bières (la blanche, la blonde et la verveine) sont déjà produites. Mais nos maîtres brasseurs sont toujours à la recherche de goûts innovants pour procurer des sensations et éveiller les sens à chaque dégustation. D'autres bières viendront ainsi enrichir la gamme.



*« Ces bières, nous les produisons à notre image. Notre caractère provient de l'endroit d'où nous venons, le Pays de Savoie. C'est ici que nous voulons brasser, car c'est ici que nous sommes nés. Le dynamisme de nos départements, la beauté de nos paysages, de nos montagnes et lacs, la qualité de vie exceptionnelle dans nos campagnes sont notre force pour la composition de bières d'exceptions. »*

Soucieux de proposer des bières de qualité, la Brasserie Caquot utilise des matières premières (malts d'orge et houblon) issues de l'agriculture biologique.

La distribution se fait essentiellement en circuit court : épiceries locales, cavistes spécialisés, bars de la région, vente directe à la brasserie (zone des Sauvage à Mognard-Entrelacs).

Les frères CAQUOT ont encore pleins de projets. Aller au bout de la démarche du « produire local » est celui qui leur tient le plus à cœur : utiliser des céréales et du houblon produits localement. Leur passion entraîne un véritable dynamisme économique autour de leur brasserie qu'Antoine et Baptiste aimeraient concrétiser à l'avenir par la création d'emplois au sein de l'entreprise.

Retrouvez les bières de la Brasserie Caquot, en vente à la coopérative de St OURS.

Brasserie Caquot – 880 route de Vingerel 73410 St OURS—contact@brasseriecaquot.fr – www.brasseriecaquot.fr – www.facebook.com/brasseriecaquot - 06 26 27 00 24



### Rythmes scolaires..où en est-on ?

Suite aux élections présidentielles, le nouvel exécutif a présenté au mois de juin un projet de décret portant sur une possibilité d'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, qui pour rappel a été mise en place en 2014 et a conduit à organiser la semaine scolaire sur 4 jours ½ (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi) avec les TAP'S (temps d'activités périscolaires) se déroulant les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30.

Ce nouveau décret permet d'autoriser, par dérogation, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Au regard du retour d'expérience de ces trois dernières années à Saint-Ours, et en particulier la satisfaction concernant les activités TAP'S, le conseil d'école, constitué des institutrices, des représentants de la municipalité, et des parents d'élèves, ainsi que du DDEN (délégué départemental de l'éducation) n'a pas souhaité s'engager dans cette démarche de manière précipitée. Le contenu du décret étant incertain et le délai de réflexion trop court pour des enjeux très importants, à rentrée scolaire 2017 se fera donc sans changement, sur le rythme de 4 jours ½ avec maintien des TAP'S, lesquels seront toujours assurés par le service enfance jeunesse d'Entrelacs avec la même exigence de qualité de notre part. En fonction du contexte local et politique, le conseil d'école souhaite s'engager dans une réflexion plus approfondie sur les rythmes scolaires.



**Saint-Ours fait sienne la maxime du célèbre chimiste Lavoisier « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »**

**...et décide de donner une seconde vie à son ancienne école.**

Construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle au centre géographique du village, dans un souci d'égalité pour les enfants qui n'avaient alors que leurs jambes pour s'y rendre, cette école a accueilli les enfants de maternelle et primaire pendant plus d'un siècle. Depuis 2008, date de mise en service de la nouvelle école, les locaux servent de lieux de stockage pour les associations et une des anciennes salles de classe accueille les cours de yoga. Un des deux appartements de l'étage a été loué encore récemment alors que le second est inhabité depuis plusieurs décennies.

Depuis le début de notre mandat, dans le souci de préserver le patrimoine historique communal, vous entendez peut être parler de ce projet de rénovation. Alors voilà nous pouvons aujourd'hui vous le décrire dans ses grandes lignes.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte « L'Atelier 17C ».

Des contraintes structurelles du bâtiment ont dû être prises en compte pour envisager une réhabilitation pérenne nécessitant des renforts de dalles et planchers. Les aménagements seront réalisés dans le respect de la norme RT 2012, avec une attention particulière sur la maîtrise de l'énergie (isolation renforcée en toiture, chaufferie bois collective).

Le rez-de-chaussée accueillera la mairie ( bureaux et salle de réunions), 2 espaces de travail partagé, lesquels seront vraisemblablement loués à des professions libérales, ainsi que des locaux dédiés aux associations (rangements/stockage) et une grande salle d'activité.

A l'étage, une coursive extérieure (à l'est) distribuera l'accès aux trois appartements duplex ( deux T3 et un T4) qui seront mis en location en gestion directe par la commune.

Enfin, l'extérieur proposera de façon bien différenciée des espaces verts et des parkings dédiés à la Mairie et aux appartements.

Le budget prévu pour l'ensemble du projet s'élève à 1 040 000 € HT. Le financement s'équilibre grâce aux partenaires financiers (subventions du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de Savoie) et à un prêt bancaire souscrit par la commune, lequel sera couvert par les loyers des trois appartements et de l'espace de travail partagé.

Le permis de construire a été déposé au mois de juillet. N'allez toutefois pas surveiller l'avancée des travaux dès demain.... Le début du chantier est prévu pour l'été 2018. Il y a encore beaucoup de travail préparatoire. Le livraison est programmée pour le printemps 2019.



Si vous décidez de **construire votre clôture**, vous devrez faire une **déclaration préalable auprès de la mairie**. Pensez donc à la contacter avant d'entamer vos travaux. Le formulaire de déclaration préalable est à retirer auprès de la mairie ou à télécharger sur le site Internet du Service Public. Plusieurs documents sont à fournir en plus du formulaire (plan de situation, une représentation de l'aspect extérieur, éventuellement des photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et lointain, etc.). Le délai d'instruction de cette demande est d'un mois.

## L'AGENDA

**9 Septembre de 9 à 12 h forum de associations** à la salle des fêtes: « A la rencontre avec les associations du village » - 11h30 verre de l'amitié - 12 h : repas partagé tiré des sacs

**9 septembre de 9 h à 12 h :** parking de l'église : démonstration broyeur déchets végétaux

**7 octobre :** assemblée générale et fête des 10 ans d'Ours en Plus (réservé aux adhérents de l'association)

**21 octobre :** repas dansant du sou des écoles

**28 octobre à 12 h :** repas des aînés

**4 novembre :** vente de boudin par le Club Rencontre et Amitié

**18 novembre :** repas de fin d'année du Club Rencontre et Amitié

**Dès octobre, reprise des jeux le vendredi après-midi au Club Rencontre et Amitié**



## Nos déchetteries débordent ... jardinons autrement !



Tontes de pelouse, branchages, déchets de désherbage, feuilles, fanes, autant de déchets de jardinage qui peuvent être utilisés au jardin pour fertiliser le sol, limiter l'entretien et l'arrosage mais aussi des aller-retours à la déchetterie !

- « **Le mulching** » : C'est une technique qui consiste à laisser la pelouse sur place lors de la tonte. Elle se décompose naturellement en nourrissant le sol. Il est nécessaire de tondre régulièrement.

- « **Le paillage** » : technique qui consiste à recouvrir le sol, au pied d'arbustes, massifs de fleurs, haies, avec du broyat de branchage ou

de feuilles mortes. Plusieurs avantages : limite la pousse des mauvaises herbes, maintient l'humidité du sol, enrichit le sol en se décomposant, protège contre le gel.

Qu'avez-vous à y gagner en adoptant ces techniques de jardinage ?

- **Gain de temps :**

Le temps passé à désherber, arroser, charger votre remorque, aller à la déchetterie.

- **Faire des économies :**

Consommation d'eau diminuée, moins (ou pas) de produits phytosanitaires achetés car votre jardin se porte mieux.

En plus, c'est bénéfique pour l'environnement et votre jardin sera en bonne santé et plus beau !

### Le broyage

Les tailles d'arbres et de haies génèrent du branchage de diamètre important qu'il n'est pas possible de valoriser en l'état au jardin. L'utilisation d'un broyeur est alors nécessaire pour broyer ces branches et obtenir du broyat de bois à utiliser pour pailler arbustes et massif de fleurs.

L'utilisation d'un broyeur à domicile est souvent un besoin ponctuel. L'achat d'un broyeur peut être envisagé et peut être onéreux. Il est donc important de faire le point préalablement sur ses besoins. L'achat groupé (au sein d'une copropriété, d'un lotissement) peut être une solution ou encore la location qui peut également être mutualisée.



Le saviez-vous ? Une tondeuse peut être utilisée pour broyer du branchage de diamètre inférieur à 1 cm.



### Grand Lac vous accompagne :

Les apports de déchets végétaux de particuliers en déchetteries ne cessent d'augmenter chaque année. Ils représentent 40 % des apports globaux et des coûts de traitement très importants, soit 1/3 des coûts de gestion globaux des déchetteries.

Dans l'objectif de réduire les quantités de déchets végétaux déposées en déchetteries, Grand Lac souhaite sensibiliser les particuliers aux techniques alternatives permettant de valoriser certains végétaux à domicile. Outre la promotion du compostage, du paillage et du mulching avec la tonte, le broyage vient compléter le panel d'actions possibles et à la portée de tous.

A l'automne 2017, Grand Lac lance une opération de mise à disposition d'un broyeur aux habitants sur notre commune.

Le broyeur est mutualisé à l'échelle de 5 communes. Il sera présent 3 fois 15 jours sur chaque commune, entre septembre 2017 et mai 2018. Il est mis à disposition à titre gracieux aux habitants (particuliers uniquement) et sera également utilisé par les services techniques communaux.

Il s'agit d'un broyeur de type professionnel tractable avec un véhicule léger. Il a la capacité de broyer de gros volumes et tout type d'essences végétales (débit moyen : 5m<sup>3</sup>/H). Le diamètre maxi des branches accepté est de 8 cm.

## Mise à disposition d'un broyeur sur notre commune :



### Infos et démonstration sur l'utilisation du broyeur et la gestion des déchets végétaux à domicile



le samedi 9 septembre 9h-12h  
place de l'église - Chef Lieu

Venez découvrir le fonctionnement de cet outil ainsi que l'intérêt de cette technique pour votre jardin et vos espaces extérieurs.

Comment en bénéficier ? Réservé aux particuliers, inscription préalable en mairie. Parmi les pièces administratives à fournir : attestation d'assurance en Responsabilité Civile et en dommage, un justificatif de domicile, une caution de 1000€.

Le broyat obtenu sera bien évidemment gardé et valorisé en paillage ou au compost dans le jardin de l'utilisateur.

Le broyeur sera disponible dans la commune :

- du 25/09/2017 au 09/10/2017
- du 04/12/2017 au 18/12/2017
- du 12/03/2018 au 26/03/2018

**Renseignements auprès de la mairie de Saint-Ours au 04 79 54 91 87 ou sur [mairie@saintours-savoie.fr](mailto:mairie@saintours-savoie.fr).**

### L'aide à la location de broyeur :

Grand Lac subventionne la location de broyeur aux particuliers :

une journée/un week-end : 60 Euros - une demi-journée : 38 Euros .

Comment en bénéficier ? Vous louez un broyeur où et quand vous le souhaitez. Vous conservez la facture puis vous adressez votre demande d'aide au service déchets de Grand Lac (formulaire disponible en mairie et auprès du service déchets de Grand Lac), accompagné d'un RIB et de la facture. L'aide est versée sur votre compte bancaire.

**Plus de renseignements auprès du service déchets de Grand Lac du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 13h30 à 17h au 04 79 61 81 58 ou sur [tri@grand-lac.fr](mailto:tri@grand-lac.fr).**

### Et le compostage ?

Les déchets de cuisines (certains restes de repas, épluchures, coquilles d'œuf, fruits abîmés, marc de café, ...) et déchets de jardins (branchages, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, ...) deviennent du compost au bout de plusieurs mois, en se décomposant naturellement au fond de votre jardin. C'est un moyen simple, économique et écologique pour fertiliser vos plantations ! Il permet aussi d'écartier un tiers des déchets contenus dans votre poubelle ménagère !

Grand Lac met à disposition des bacs à compost contre une participation de 15€.

Vous compostez déjà mais vous avez besoin d'un conseil ? Votre composteur ne vous donne pas satisfaction ? Le service déchets de Grand Lac peut intervenir chez vous pour vous aider dans vos pratiques sur simple RDV et gratuitement.

**Plus de renseignements auprès du service déchets de Grand Lac du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 13h30 à 17h au 04 79 35 00 51 ou sur [tri@grand-lac.fr](mailto:tri@grand-lac.fr).**

### A propos du brûlage ...

Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre chez les particuliers est une pratique encore très répandue, or elle est interdite en vertu de la circulaire du 18 novembre 2011. Le brûlage des végétaux est une pratique polluante et dangereuse. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant bon nombre de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. A titre d'exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente. Plus d'informations sur le site : [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)

Une opération d'information individuelle, sur la gestion des déchets végétaux, sera réalisée par Grand Lac cet automne, **en porte à porte**. Merci de réserver le meilleur accueil aux ambassadeurs.

